

FICHE DE POSTE

Conseiller en énergie partagé

Cadre d'emploi B filière technique

Technicien(ne) par voie statutaire ou par voie contractuelle

Fin des candidatures : 20 février 2019

Prise de poste : 1^{er} mars 2019 pour une durée de 7 mois

Définition

Il/elle exerce les fonctions de conseiller en énergie partagé auprès de communes du Parc des Alpilles ayant signé une convention d'adhésion à ce programme. Ses services visent à l'identification et la mise en œuvre d'opérations d'économie d'énergie et d'eau dans le patrimoine public (bâtiments, éclairage public, STEP etc.) et d'utilisation d'énergies renouvelables.

Autonomie et responsabilité

Sous l'autorité du Président, la responsabilité du Directeur du Parc et sous l'encadrement du chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets du Parc, dans le cadre de la charte et des projets d'actions décidés par le Comité Syndical, il/elle est autonome et responsable de la mise en œuvre, de la réalisation et de l'évaluation des actions dans ses domaines d'intervention. Il/elle est amené(e) à travailler en collaboration avec les autres chargés de mission du Parc et des communes.

Activités permanentes

Pour un groupe de communes d'environ 20.000 équivalent-habitants, il/elle devra :

- Mettre en œuvre les actions prévues dans les annexes aux conventions communales.
- Organiser un suivi des consommations publiques d'énergie et d'eau dans les communes adhérentes.
- Optimiser les contrats de fournitures d'énergie des communes.
- Planifier et programmer des actions de maîtrise de l'énergie et de mobilisation des énergies renouvelables sur le patrimoine communal.
- Proposer des actions visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Proposer des actions visant à optimiser l'éclairage public et réduire de la pollution lumineuse
- Accompagner les communes dans la mise en œuvre et le suivi de ses préconisations (rédaction de cahiers des charges, dossiers de financements, certificats d'économies d'énergie etc.).
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et les usagers des bâtiments publics (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie et le CPIE du Pays d'Arles).
- Mesurer les progrès réalisés et communiquer.
- Participer à l'extension du CEP à d'autres communes du Parc.
- Participer au réseau régional des économes de flux/CEP.
- Assurer une veille technique et réglementaire dans les domaines qui le concernent.

Compétences requises

Profil

Technicien énergie ou thermique ou Technicien généraliste avec expérience, notamment dans les domaines de la gestion des flux ou Eco-conseiller spécialisé dans l'eau, l'énergie, l'éco-habitat.

Le fait d'être titulaire d'une habilitation électrique peut constituer un plus.

Connaissances

- Connaissances techniques et réglementaires liées à l'énergie et à l'eau.
- Connaissances en matière de contrats de fourniture d'énergie.
- Techniques d'inventaire et de gestion de base de données.
- Dispositifs de financement, outils d'aides financières aux collectivités (certificats d'économie d'énergie notamment).

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

- Compétences et fonctionnement des collectivités, des établissements publics de coopération intercommunale, des services de l'Etat et des organismes de conseil et bureaux d'études publics et privés intervenant dans les domaines de l'énergie, l'eau, les déchets et du développement local.
- Méthodes et outils de conduite de projets.

Savoir-faire techniques et relationnels

Général

- Réalisation de pré diagnostics énergétiques
- Montage de dossiers administratifs et financiers
- Elaboration de cahiers des charges et consultations
- Organisation et planification du travail
- Gestion et hiérarchisation des priorités
- Qualité rédactionnelle et d'expression orale
- Maîtrise des outils bureautiques et thermiques

Animation

- Capacité à susciter des consensus pour la mise en place d'actions collectives
- Capacité à animer des groupes et à conduire des réunions
- Capacité à argumenter et à convaincre

Suivi

- Contrôle et suivi des prestataires et des collaborateurs ponctuels
- Suivi des indicateurs définis, recueil des informations et suivi des tableaux de bord permettant d'établir des bilans qualitatifs et quantitatifs du CEP et propositions d'actions correctives

Relationnel

- Travail en relation avec un référent politique et un référent technique dans chaque commune.
- Capacité d'écoute et d'analyse des besoins du terrain.

Caractéristiques du poste

- Poste sous la responsabilité du Directeur et l'encadrement du chargé de mission Eau – Air – Energie – Déchets
- Poste à temps complet
- Poste basé au siège administratif du Parc (Saint-Rémy-de-Provence)
- Permis B obligatoire
- Mission à durée déterminée de 7 mois. Possibilité de prolongation si les communes adhèrent à une nouvelle convention.
- Poste catégorie B ouvert aux titulaires ou aux contractuels à durée déterminée.
- Le/la candidat(e) devra justifier d'une **première expérience dans une fonction similaire**, au sein ou au service d'une collectivité ou d'un groupement de communes, son expérience de terrain lui permettra d'être immédiatement opérationnel.
- Doit pouvoir se rendre disponible le soir (réunions avec les élus) et le week-end pour diverses manifestations inhérentes à la vie du Parc (heures récupérées).

Candidatures

CV & lettre de motivation (référence CEP 2019) devront être envoyées au choix :

par courrier Monsieur le Président du Parc naturel régional des Alpilles 2, boulevard Marceau 13210 Saint-Rémy-de-Provence	par mail I.filippozi@parc-alpilles.fr
--	--

Une première sélection sera opérée sur dossier avant que les candidats présélectionnés ne soient auditionnés par un jury.

Renseignements complémentaires auprès de Laurent FILIPOZZI : I.filippozi@parc-alpilles.fr

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
 T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr